

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GUERY MAISON DE VENTES agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312- 4 et suivants du Code de commerce et l'arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires. GUERY MAISON DE VENTES a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre GUERY MAISON DE VENTES et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

BIENS MIS EN VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. GUERY MAISON DE VENTES se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès verbal de la vente.

Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de GUERY MAISON DE VENTES. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de GUERY MAISON DE VENTES. Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression. L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections, n'entamant son intégrité générale.

Concernant les **tableaux et œuvres graphiques**, les restaurations d'usage, rentoilage et parquetage sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation et ne constituant pas un vice, elles ne sont pas nécessairement indiquées au catalogue. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et peuvent présenter des défauts, nous invitons donc les potentiels acheteurs, qui ne pourrait pas examiner visuellement le lot à nous demander un rapport de condition écrit. Les cadres ne font jamais partie de la description et ne sont pas garantis, à moins de description contraire. Les photos du catalogue numérique, dans la mesure où elles sont de qualité suffisante et peuvent être zoomées, font office de rapport de condition concernant les défauts qui y seraient visibles (déchirures, mouillures, tâches, manques...) Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

Les **objets à mécanisme** de toute sorte, tels que les montres et horloges, les stylos, les armes, les appareils et machines ne sont pas nécessairement testés et sont toujours considérés comme vendus en l'état, sans garantie de bon fonctionnement.

Concernant les **pierres, gemmes et perles**, elles peuvent avoir fait l'objet de pratiques d'embellissement (huilage, traitement thermique, blanchiment), ces améliorations étant considérées comme traditionnelles et admises par le commerce internationales, elles ne pourront entraîner la responsabilité de la maison de vente et ne sont pas nécessairement annoncées.

ENCHERES

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de GUERY MAISON DE VENTES, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. GUERY MAISON DE VENTES se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par GUERY MAISON DE VENTES. GUERY MAISON DE VENTES, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. GUERY MAISON DE VENTES se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez GUERY MAISON DE VENTES en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le "coup de marteau" suivi de l'indication verbale « adjudgé ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

GUERY MAISON DE VENTES sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication. Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, GUERY MAISON DE VENTES se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

Le commissaire-priseur dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. Le commissaire-priseur se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

ORDRES D'ACHAT

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins 24 heures avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL GUERY MAISON DE VENTES. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, GUERY MAISON DE VENTES s'engage à détruire ou rendre le chèque, ainsi que les coordonnées bancaires.

GUERY MAISON DE VENTES se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas GUERY MAISON DE VENTES ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent en salle aura la priorité. Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

FRAIS ET PAIEMENT

La vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

a) Lots en provenance de l'Union européenne :

Le tarif standard 20% HT + TVA au taux de 20% soit 24% TTC, 27,6% TTC pour les enchères sur le Live d'Interenchères.

b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par «*»):

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité et 20 % pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples). Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne.

Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son état membre pourra obtenir le remboursement de la TVA sur commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces: jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif du domicile fiscal ;
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
- par virement bancaire : obligatoirement en euros, les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire.
- par carte de crédit : VISA et MASTERCARD
- par lien de paiement 3DS pour les enchérisseurs du Live Interencheres

DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Passé un délai de deux mois, en cas de non paiement, le vendeur pourra demander la résolution de la vente et récupérer son bien s'il en fait la demande. Si le vendeur ne formule aucune demande, dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente sera considérée comme résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dans tous les cas GUERY MAISON DE VENTES se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts aux taux légal majoré de 5 points
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires, etc ;
- les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par GUERY MAISON DE VENTES correspondant aux frais vendeur ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères ou l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit. GUERY MAISON DE VENTES se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

GUERY MAISON DE VENTES est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de GUERY MAISON DE VENTES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. Voir plus loin, les conditions spécifiques applicables à l'utilisation du fichier TEMIS.

RETRAIT DES ACHATS ET TRANSFERT DES RISQUES

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera différée jusqu'à l'encaissement. L'enlèvement des objets peut se faire, suivant les conditions de règlement, pendant la vente – à l'exception du mobilier et des tapis – ou après la vente. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir GUERY MAISON DE VENTES, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

EXPEDITIONS ET GARDIENNAGE

L'adjudicataire doit préciser expressément s'il souhaite que le bien lui soit acheminé. Les frais de transport sont à la charge de l'acquéreur. Pour les transporteurs nationaux et internationaux, l'acheteur doit effectuer les démarches nécessaires. En aucun cas GUERY MAISON DE VENTES ne peut prendre en charge ces modalités.

Le transporteur devra prendre connaissance des horaires d'ouverture et contacter l'Étude pour prévenir de son passage, muni des bordereaux d'achat ou d'une lettre de mission.

GUERY MAISON DE VENTES se réserve le droit de refuser en fonction des ventes et des types de biens tout envoi et conditionnement par ses soins, ou de n'accepter qu'un type d'envoi particulier concernant les envois postaux (notamment Colissimo). Les envois effectués directement par GUERY MAISON DE VENTES nécessitent obligatoirement une lettre de décharge et le paiement des frais d'expédition avant tout envoi.

Les conditions de gardiennage sont indiquées pour chaque vente et peuvent varier. Passé le délai de gardiennage gracieux établi pour chaque vente, des frais de manutention et de magasinage seront dus (5€/jour/lot max.). Après un mois de stockage dans les locaux de l'Étude, les lots pourront être envoyés et conservés en garde meuble, aux frais de l'adjudicataire. Toute demande de prorogation de délai est à formuler expressément auprès de GUERY MAISON DE VENTES, qui doit l'accepter.

Après mise en demeure par lettre simple rester infructueuse et sans nouvelle de l'acquéreur par tout autre moyen, les biens pourront être considérés comme abandonnés, GUERY MAISON DE VENTES se réservant le droit de les représenter en vente en paiement des frais de gardiennage.

LEGISLATIONS PARTICULIERES

Biens culturels et droit de préemption de l'État : L'État peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré. La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. GUERY MAISON DE VENTES ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français. L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. GUERY MAISON DE VENTES et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

Armes : Le commerce des armes est soumis à une réglementation spécifique qui relève des articles L. 2331-1 et suivants du code de la défense et du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013.

Commerce international de faune et flore sauvages : Certains objets d'art vendus sont soumis à la réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington (CITES) relative au commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction. Les termes de son application diffèrent d'un pays à l'autre. Il appartient à tout acheteur de vérifier, avant d'enchérir, la législation appliquée dans son pays à ce sujet. Nous rappelons, à ce titre, que tout lot contenant un élément en ivoire, provenant d'Afrique ou d'Asie, quelle que soit sa date d'exécution ou son certificat d'origine, ne pourra être importé aux États-Unis, au regard de la législation qui y est appliquée.

EXPORTION ET IMPORTATION

L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans une autre pays, peuvent être sujettes à autorisations (certificats d'exportations, autorisations douanières). Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises

COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Rouen (France).

PROPRIETE INTELLECTUELLE

GUERY MAISON DE VENTES est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue papier et numérique. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre. GUERY MAISON DE VENTES n'autorise pas les bases de données de résultats à utiliser ses photographies, fiches descriptives et résultats.

CONDITIONS INTERENCHERES

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez vous inscrire sur www.interenchereslive.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés).

Vous acceptez de ce fait que www.interenchereslive.com communique à GUERY MAISON DE VENTES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

GUERY MAISON DE VENTES se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez GUERY MAISON DE VENTES à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de +40 € HT par véhicule (soit +48 € TTC par véhicule).
- Pour les lots et véhicules judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge GUERY MAISON DE VENTES de toute responsabilité concernant l'envoi.

GUERY MAISON DE VENTES n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via interencheres-live.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez GUERY MAISON DE VENTES à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

CONDITIONS FICHIER TEMIS

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de GUERY MAISON DE VENTES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme

www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, GUERY MAISON DE VENTES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par GUERY MAISON DE VENTES : par écrit auprès de GUERY MAISON DE VENTES, Hôtel des Ventes des Carmes - 20 rue de la Croix de Fer 76000 ROUEN
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à contact@guery-encheres.com déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer GUERY MAISON DE VENTES de tout changement concernant ses coordonnées de contact.